Département de Vendée (85)

Commune des SABLES D'OLONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Associé à une démarche
Approche Environnementale de l'Urbanisme

3.b.4 Réglement : Documents graphiques

	Prescription	Arrêt	Approbation
POS (élaboration n° 1)	25/02/1976	09/06/1977	04/07/1980
POS (révision n° 1)	14/08/1981	02/09/1986	07/05/1987
POS (révision n° 2)	07/02/1991	09/02/1998	12/10/1998
PLU (élaboration n° 1)	06/10/2008	10/01/2011	12/12/2011
PLU (modification n° 1)	24/06/2013		10/02/2014
PLU (modification n° 2)	28/04/2014		17/02/2015
PLU (mise à jour n° 1)			19/12/2016
PLU (décision du Tribunal Administratif)			06/06/2017
PLU (modification n° 3)	16/12/2021		
PLU (modification n° 4)	17/11/2022		

Mairie des Sables d'Olonne
CS 21842
21, place du Poilu de France
85118 Les Sables d'Olonne cedex

les Sables d'Olonne... VILLE & AGGLOMÉRATION

- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Espace Boisé Classé au titre du L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé n°01 - Création d''une liaison entre l''impasse Renoleau et la rue des Frères Rochier (Bénéficiaire : Commune)
- Emplacement réservé n°02 - Création d''une liaison entre l''impasse de Bel Air et la rue des Frères Rochier (Bénéficiaire : Commune)
- Emplacement réservé n°04 - Création d''une liaison entre l''impasse Marcetteau et l''impasse des Géraniums (Bénéficiaire : Commune)
- Emplacement réservé n°06 - Ouvrage de rétention d''eaux pluviales (Bénéficiaire : Les Sables d''Olonne Agglomération)
- Emplacement réservé n°10 - Prolongation de l''impasse des Chardonnerets (Bénéficiaire : Commune)
- Elément de patrimoine - bâti - à préserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage à préserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Front de mer pouvant être sujet à des submersions localisées - Franchissements discontinus de paquets de mer - source : DDTM 85
- Dispositions spéciales de hauteur - RdC - Hauteur à l'égout : 3.50 m
- Dispositions spéciales de hauteur - R+2 - Hauteur à l'égout : 9.00 m
- Dispositions spéciales de hauteur - R+3 - Hauteur à l'égout : 12.00 m
- Elément de patrimoine - façade ou clôture - à préserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine - rue ou ensemble bâti - à préserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial ou artisanal à préserver au titre du L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Limite de commune

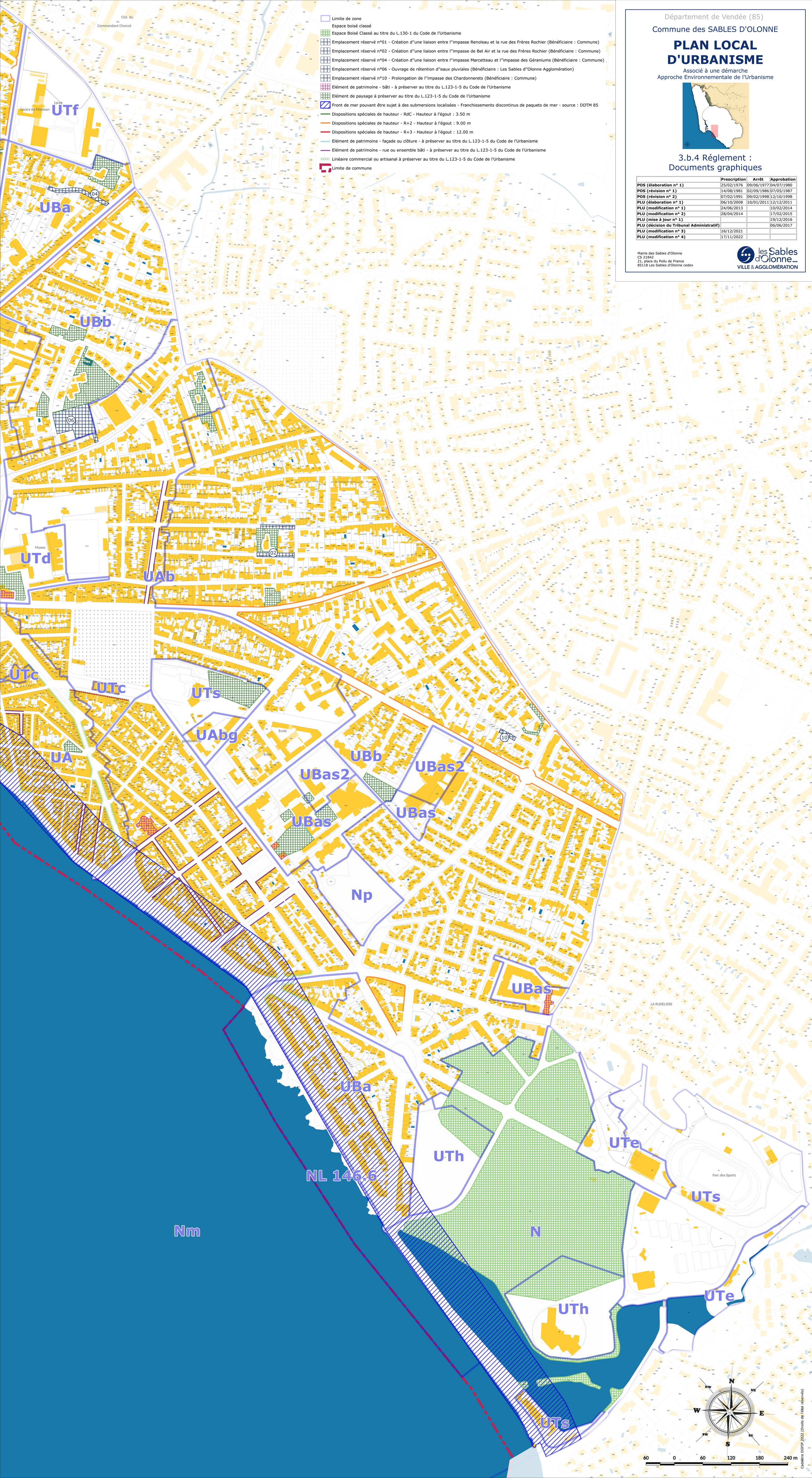

Cadastre DGFIP 2022 (Droits de l'état réservés)